#### Commission de l'environnement et des milieux naturels



# 2341 - Actions sur les paysages

# Programme 2014 d'électrification rurale au titre du FACE

## Rapport n° CP/2014/612

#### Service gestionnaire:

Unités territoriales d'aménagement du territoire

#### Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution aux collectivités concernées de subventions financées par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) relatives à l'année 2014, pour l'électrification des communes placées sous le régime de l'électrification rurale.

Aux termes de l'article 109 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, l'aide financière consentie par le fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) est répartie par le Conseil Général.

Pour le Conseil Général du Bas-Rhin, 2 secteurs d'électrification rurale sont concernés :

- la régie intercommunale de Niederbronn-Reichshoffen
- les Usines municipales d'Erstein.

Chaque année, les services de l'Etat notifient les dotations attribuées au titre du FACE pour notre département. Ainsi, suite à cette notification, les 2 régies sont sollicitées pour proposer des opérations d'électrification prêtes à démarrer.

Cette année, seules les Usines municipales d'Erstein ont adressé 2 projets éligibles au titre du FACE et en accord avec l'autre régie.

### I - Sous-programme « Renforcement »

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle du 22 avril 1971, les communes placées sous le régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier de ce crédit.

Par courrier en date du 15 janvier 2014, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a fait savoir que la dotation du FACE au titre du sous-programme « Renforcement », attribuée en 2014 au Département du Bas-Rhin, s'élevait à 68 000 € :

Le montant maximum de la subvention est de 68 000 €, limité à 80 % du montant HT des travaux au titre du sous-programme « Renforcement».

Les Usines municipales d'Erstein ont engagé la réalisation de travaux de renforcement du réseau BT par la mise en place d'un poste de transformation « Cimetière » dans la rue des Cailles à Krautergersheim, pour un montant de travaux HT estimé à 89 632,68 € soit 107 559,22 € TTC.

Je vous propose d'affecter la subvention de 68 000 € de ce programme à la commune de KRAUTERGERSHEIM pour la réalisation de ces travaux.

# II- Sous-programmes « Extension et Enfouissement »

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a attribué également au titre du sous-programme « Extension » une aide de 17 000 € et au titre du sous-programme « Enfouissement » une participation financière de 14 000 € pour un montant total de 31 000 € au Département du Bas-Rhin :

Le montant maximum de la subvention est de 31 000 €, limité à 80 % du montant HT des travaux au titre des sous-programmes « Extension et Enfouissement ».

Ces travaux proposés par les Usines municipales d'Erstein portent sur l'enfouissement et la suppression du réseau BT aérien dans la rue du Château à Niedernai pour un montant total de travaux HT estimé à 48 763,92 € soit 58 516,70 € TTC.

Je vous propose d'affecter la totalité de ces 2 programmes, d'un montant total de 31 000 €, à la commune de NIEDERNAI pour la réalisation de ces travaux.

En vue du versement de ces aides, les informations suivantes sont demandées par le contrôleur budgétaire du ministère :

- la désignation précise des projets avec leurs caractéristiques,
- la localisation des travaux,
- la nature et le montant maximum prévisionnel de la dépense subventionnable et de l'aide,
- le montant des autres aides éventuelles et leur provenance,
- le calendrier des travaux, comportant obligatoirement la date effective de démarrage des travaux.

Les travaux aidés au titre de la programmation 2014 devront être terminés avant le 31décembre 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'affecter :

- à la commune de KRAUTERGERSHEIM la dotation au titre du sous-programme "Renforcement" du Fonds d'amortissement des charges d'électrification, d'un montant de 68 000 €.
- à la commune de NIEDERNAI les dotations au titre des sous-programmes "Extension et Enfouissement" au titre du du FACE, d'un montant total de 31 000 €.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL